

ENTENTE POUR L'UTILISATION ET L'EMPRUNT D'UN ORDINATEUR PORTATIF PAR LES ÉLÈVES

Le Conseil scolaire met à la disposition de ses élèves, des ordinateurs portatifs afin que tous les élèves aient accès égal à la technologie requise pour leurs travaux d'école. Les élèves de la 10^e, 11^e et 12^e année et les élèves qui ont des besoins particuliers ont accès à un ordinateur portatif personnel à être utilisé SEULEMENT dans l'école sans aucuns frais de location. Il est toutefois raisonnable de s'attendre à ce que l'élève (ou ses parents) assume un cout financier lorsque l'ordinateur est endommagé par faute de négligence de l'élève.

Les élèves qui désirent emprunter un ordinateur et le sortir de l'école (pour leurs travaux scolaires à la maison) peuvent le faire en payant un **cout de location de 100 \$**. La moitié de ce cout (50\$) sera retournée à l'élève lorsque l'ordinateur est retourné à l'école sans aucun bris (autre que l'usure normale). Si le bris dépasse le montant des frais de location, la direction rencontre l'élève (ou son parent) pour déterminer un programme de remboursement.

Avant de remettre un ordinateur portable à l'élève, l'école doit s'assurer que l'élève et son parent ont lu et signé le **formulaire DA-141C** Utilisation de matériel informatique.

Numéro de série de l'appareil : _____

Année scolaire: _____

J'atteste avoir reçu du Conseil scolaire du Nord-Ouest :

- 1 ordinateur portable
- 1 bloc d'alimentation électrique

J'ai lu et j'accepte les conditions d'emprunt comme stipulé dans la **DA 140** : Utilisation de matériel informatique.

J'accepte de remettre l'ordinateur et le bloc d'alimentation électrique avant la fin de l'année scolaire dans un état semblable à ce qu'il était au début de l'emprunt.

Veillez indiquer ci-dessous les défauts de la machine avant de signer (avec les initiales de l'employé du CSNO):

Signature de l'élève : _____

Date : _____

Signature du parent : _____

Date : _____